RÈGLEMENTS

Tirage au sort : **«Tirage au sort CONCOURS SÉCURITÉ FERROVIAIRE »**

1. Description générale du tirage

Dans le cadre de la semaine de la sécurité ferroviaire qui se tient du 21 au 27 septembre 2026, courez la chance de gagner un (1) des deux (2) titres de transport 20 passages Tous modes ABC d'une valeur totale de (247 $). Un concours sera accessible en visitant les kiosques de sensibilisation qui se tiendront sur le réseau exo aux dates et lieux suivants :

- **Lundi (6h3 à 8h30) - Ligne Mascouche : Côte-de-Liesse**
- **Lundi (15h30 à 18h) - Ligne Candiac : Montréal-Ouest**
- **Mardi (6h30 à 8h30) - Ligne Vaudreuil / Hudson : Pincourt**
- **Mercredi (15h30 à 18h) - Ligne Mont St-Hilaire : Saint-Lambert**
- **Jeudi (15h30 à 18h) - Ligne St-Jérôme : Sainte-Thérèse**
- **Vendredi (15h30 à 18h) - Ligne St-Jérôme : Bois-de-Boulogne**

Le tirage au sort se fera le 2 octobre 2026.

Deux (2) participants qui se présenteront physiquement sur les kiosques la semaine du 21 septembre 2026 se verront offrir un (1) des deux (2) prix ci-haut détaillés en fournissant leurs coordonnées, sous réserve des conditions d'admissibilité prévues à l'article 2. Les inscriptions se font en remplissant le formulaire, accessible sur les kiosques.

Aucun achat n'est requis pour participer à ce tirage.

2. Conditions d'admissibilité

RÈGLEMENTS

- Les participants doivent accepter les règles du tirage et avoir fourni leurs coordonnées dans le formulaire prévu à cet effet;
- Seules les personnes ayant obtenu 100% de bonnes réponses sont éligibles au tirage;
- Une seule inscription par personne au tirage sera acceptée;
- Les participants doivent avoir 14 ans et plus. Les mineurs doivent être représentés par leur parent ou tuteur;
- Les participants doivent résider au Québec;

Les administrateurs, dirigeants et employés d'exo, ses partenaires, fournisseurs et autres représentants, ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit, ne peuvent toutefois pas participer au présent tirage.

En remplissant le formulaire de participation et en fournissant ses coordonnées, les participants (ou leur représentant légal) consentent à ce que leurs renseignements personnels fournis pour l'inscription au concours soient utilisés pour les fins des tirages et pour les contacter dans la mesure nécessaire en lien avec ceux-ci.

3. Description des prix

Les deux (2) participants tirés au sort se verront chacun attribuer, un (1) parmi les deux (2) titres de transport 20 passages Tous modes ABC. La valeur du titre de transport 20 passages Tous modes ABC remis à chaque gagnant est de 123,5$

4. Désignation des gagnants et attribution des prix

Il y aura un (1) tirage le 2 octobre 2026 parmi toutes les participations admissibles.

Le résultat sera constaté par un représentant d'exo au siège social de cette dernière, situé au 1001, boulevard Robert Bourassa, 26e étage, Montréal (Québec) H3B 4L4. Le résultat sera ensuite mentionné sur le site web d'exo.

Une personne désignée par exo entrera en contact avec le gagnant pour recueillir ses informations personnelles pour la remise du prix. Si le participant est mineur, le parent ou le représentant devra signer une autorisation préalable et écrite.

Dans le cas où un gagnant refuse ou néglige d'accepter et réclamer son prix dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage, exo procédera à d'autres tirages à 9 h 00 le jour suivant, et à un intervalle de cinq (5) jours ouvrables suivant cette date, et ce, jusqu'à ce que le prix ait été réclamé.

RÈGLEMENTS

Veuillez noter qu'à la suite d'une validation que le processus de réclamation de prix par les gagnants a été respecté, exo, ou l'un de ses mandataires désignés, remettra au gagnant son prix par livraison postale.

5. Acceptation des prix

Les prix ne sont ni échangeables, ni transférables, ni monnayables. Les prix doivent être acceptés tel quel, et ne pourront être transférés à une tierce personne, substitués à un autre prix ou échangés en totalité ou en partie.

Le refus ou défaut d'accepter ou réclamer un prix libère le Réseau de toute obligation reliée audit prix.

6. Modification

Dans la mesure permise par la loi, exo se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours, en tout ou en partie, dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours comme prévu dans le présent règlement. Dans tous les cas, exo ainsi que ses employés, agents, représentants et mandataires ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ceux indiqués dans le présent règlement ou d'attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement.

7. Exonération de responsabilité

Exo, ses employés, agents et représentants ne peuvent être tenus responsables des défectuosités d'Internet ou du site web, des problèmes ou des dérèglements techniques d'un réseau ou d'une ligne téléphonique ou de systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'adresses, matériel ou logiciels de la non-transmission ou non-réception d'un message électronique, de tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel, des problèmes techniques ou d'une congestion du trafic sur Internet ou sur un site web ou d'une combinaison de ceux-ci, y compris les dommages causés à l'ordinateur d'un participant ou à l'ordinateur de toute autre personne utilisé pour participer au concours, pour recevoir tout matériel au sujet du concours ou pour accepter un prix.

8. Communications

RÈGLEMENTS

Pour plus de détails sur l’attribution des prix, vous pouvez communiquer avec exo.

Exo vous souhaite bonne chance !

1001, Blvd Robert-Bourassa 26e étage, Montréal, QC H3B 4L4
Téléphone : 514 287-2464 | Télécopieur : 514 287-2460 | exo.quebec